



## Vente notre Maison de vacances

Par **Hestiaco**, le **09/01/2013** à **15:43**

Bonjour,  
Ma grand mère a l'intention de vendre notre maison de vacances.  
En sachant qu'elle a eu 2 enfants et que mon père est decedé,  
Ai je mon mot a dire ? Car sa part me revient de droit, me semblernT il ?  
Mon oncle lui est pour cette vente.  
Dans l'attente.

Par **thomyorke88**, le **11/01/2013** à **17:59**

Bonjour,  
Difficile de répondre sans plus de précisions. Qui est propriétaire de la maison à ce jour ? Vous parlez de votre père et de votre oncle, j'en conclus que la maison appartenait sans doute à l'origine à vos grands parents et que l'un des deux est décédé, laissant pour seuls propriétaires votre grand mère et ses deux enfants.  
Si tel est le cas, suite au décès de votre père vous devez avoir récupéré ses droits dans la maison normalement, vous n'en faites pas état pourtant.  
Je vous remercie de clarifier un peu plus votre situation si vous voulez de l'aide :)

Par **Hestiaco**, le **11/01/2013** à **19:19**

La maison appartenait a ma grand mère et sa sœur, qui est maintenant décédée.  
À ce jour, c'est ma grand mère et ses 2 neveux qui je pense sont propriétaire.  
Je n ai aucun papier.  
Aucuns renseignements de plus...  
Devra t elle me demander l autorisation avant de vendre?

Par **Lag0**, le **11/01/2013** à **19:26**

Bonjour,  
Si vous n'êtes pas propriétaire, les vrais propriétaires n'ont rien à vous demander pour vendre leur bien.  
Votre grand-mère fait ce qu'elle veut de ses biens. Le fait qu'un jour, à son décès, vous serez héritier, ne vous donne aucun droit de regard sur ses actes.

Par **thomyorke88**, le **12/01/2013** à **10:38**

Si c'est votre grand mère et ses 2 neveux qui sont propriétaires à ce jour vous n'avez évidemment pas à intervenir dans la vente éventuelle de cette maison.  
Pourquoi voudriez-vous qu'elle vous demande l'autorisation ?